

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2016

L'An deux mil seize, le vingt-quatre octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SEICHON, Maire de Villers Les Pots.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Anne-Lise LORAIN

Présents :

Christian SEICHON, Lionel BAUDRY, Lucie ANGELO
Jean Philippe SANZ, Anne-Lise LORAIN, Elodie COLLIN, Jean DANANCHY, , Jean Claude VIALA, Elodie COLLIN, Michael PEDRO, Isabelle BIENMILLER, Stéphane TIREL, Céline DUGEAY, Nelly DEFAUT , Marie-Thérèse FORIN

Absents :

Cédric VAUTIER qui donne pouvoir à Stéphane TIREL

ORDRE DU JOUR

URBANISME

1. DPU
2. FONCIER : régularisation de frais d'acte notarié suite à un échange de terrain

AFFAIRES GENERALES

3. AGENCE POSTALE : Actualisation de la convention
4. COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE VAL-DE-SAONE : Révision statutaire – Dénomination et siège de l'EPCI issu de la fusion.
5. COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE VAL-DE-SAONE : Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2015.
6. ERP : Agenda pour la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
7. SIAEP de SAONE MONDRAGON : Avis sur les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public concernant le service de l'assainissement collectif et le service de l'eau potable pour 2015.

FINANCES

8. SICECO : Instauration de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires.
9. MAIRIE : Encaissement de la subvention FIPHFP concernant la mise aux normes des sanitaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

10. SYNDICAT DES BOUILLEURS DE CRU : Tarif de l'eau pour la campagne de distillation 2016-2017.

11. PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 :

- MAIRIE : Réhabilitation et isolation des façades avec demande de subvention auprès du Conseil départemental et au titre de la DETR ;
- EGLISE : Remplacement du système de chauffage avec demande de subvention auprès du Conseil départemental ;
- ECOLES : Demande de subvention pour la sécurisation des établissements scolaires dans le cadre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance.

POINTS AJOUTES :

- **Acquisition parcelle A1 dans la catégorie URBANMISE point N°2**
- **Modification du plan de financement de la demande de PSV pour la rue Courtot-Girard dans la catégorie FINANCES point N°11**

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

1/ DPU DIA

Le Maire,

INFORME le Conseil municipal de la vente de biens référencés ci-dessous :

Section	Num	Lieu-dit	Superficie totale (m2)	vendeur	PRIX	Acquéreur
AE	133 138	Les Champs du Cerf 14 rue des Gesserottes	278 m ² 3526 m ² =3804 m ²	M. Frédéric TROUSSE L	255 000€	M. Norman BINET Mme Nathalie LAPORTE
AH	199	10 impasse Mondragon	815 m ²	M. Emilien THOMAS Mme Vanessa DIDION	165 000€	M. Julien SAUSSIÉ Mme Emilie BROQUIN
AI	255 251 253	8 rue des Buttes	1200 m ²	CTS NURDIN	40 000€	M. Mohamed TALEB
AI	172	30 RUE ST MICHEL	901 m ²	PINHO Manuel	197 500 €	M.DESSAUNY Emmanuel Melle BONVALOT Valérie

2/ FONCIER

REGULARISATION DE FRAIS D'ACTE NOTARIE SUITE A UN ECHANGE DE TERRAIN

VU la délibération 2012/26 du 18 juin 2012 relative à l'échange de terrain avec Monsieur et Madame Humbert.

Le Maire RAPPELLE au Conseil Municipal que cet échange avait pour objet, à la demande de Monsieur Humbert Olivier, de modifier le bornage de son terrain dans un souci d'alignement en proposant à la commune un échange de terrain qui permettrait à la commune de disposer d'un trottoir.

Le Maire INDIQUE que la délibération 2012/26 du 18 juin 2012 ne précisait pas la prise en charge des frais des actes notariés par les parties.

Le Maire PROPOSE, dans un souci d'équité, de prendre en charge les frais des actes notariés étant donné que Monsieur et Madame Humbert ont pris à leur charge les frais de bornage.

Le Maire SOLLICITE l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de prendre à sa charge les frais des actes notariés relatifs à l'échange de parcelles entre Monsieur et Madame Humbert et la Commune.

ACHAT PARCELLE BOISEE A1

Le Maire,

PROPOSE au Conseil municipal d'étoffer son patrimoine foncier par l'acquisition d'une parcelle boisée (A1) située sur le territoire de la commune et d'une surface de 1700 m² qui a été estimée à 8541,83€ dont 7724.50€ en valeur bois (chênes et charmes).

Le Maire PRECISE que le financement ferait l'objet d'un emprunt commun avec les parcelles proposées à la vente dans le cadre de la succession de Monsieur Génin (délibération 2016/24).

Le Maire SOLLICITE l'avis du Conseil municipal quant à l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité :

- L'acquisition de la parcelle A1 1701m² au prix de 8541.83€ auquel les frais des actes notariés s'ajouteront.
- Mandate le Maire pour la signature des actes notariés.
- Autorise le Maire à recourir à un emprunt pour cette acquisition. (modalités définies lors d'une prochaine séance)

AFFAIRES GENERALES

3/ AGENCE POSTALE : Actualisation de la convention

Le Maire,

RAPPELLE la délibération du 14 avril 2008 concernant la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

Le Maire INDIQUE que la Poste a procédé à des changements organisationnels :

- changement du bureau de secteur de rattachement (d'Auxonne à Genlis)
- Relèvements des plafonds pour les retraits, les paiements et versements (de 300€ à 350€)

Le Maire EXPLIQUE qu'au vu de ces éléments, il est nécessaire de procéder à l'actualisation de cette convention.

Le Maire SOLLICITE l'accord du Conseil municipal afin de procéder à la signature de cette convention actualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer cette convention avec la Poste.

VU l'article 5211-39 du CGCT ;

CONSIDERANT QUE le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour émettre un avis favorable ou non sur le rapport d'activité de l'EPCI dont la Commune fait membre.

ENTENDU la présentation du rapport, Le Maire INVITE le Conseil municipal à se prononcer ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2015 de la Communauté de communes Auxonne Val-de-Saône.

4/ COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE VAL-DE-SAONE : Révision statutaire – Dénomination et siège de l'EPCI issu de la fusion.

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône datée du 29 septembre 2016 visant à :

- Dénommer l'EPCI issue de la fusion « Communauté de communes Auxonne Pontallier Val-de-Saône » ;
- Fixer le siège de l'EPCI à Auxonne – Ruelle de Richbourg.

Le Maire INFORME le Conseil municipal qu'il doit se prononcer sur cette proposition de révision statutaire dans un délai de 3 mois à compter de la notification datée du 11 octobre 2016.

Le Maire INVITE le Conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EMET à l'unanimité un **avis favorable** quant à la modification statutaire exposée ci-dessus.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE VAL-DE-SAONE : Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour 2015.

Reporté lors d'une séance ultérieure

6/ERP : Agenda pour la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

VU le décret n°2016-578 du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et sanctions applicables aux Ad'Ap

Le Maire INFORME que l'ensemble des établissements recevant du public répond aux normes édictées par la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et qui devaient être mises en place au 31 décembre 2015.

Toutefois, le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que le stade municipal doit faire l'objet de travaux pour la mise aux normes du site concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux doivent faire l'objet d'un calendrier prévisionnel ainsi que d'une estimation des coûts.

Le Maire SOLLICITE le Conseil municipal afin d'inscrire les travaux de mise aux normes à l'Agenda d'accessibilité programmée, permettant, par la même, de bénéficier d'une dérogation de la Préfecture de 3 ans pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité, le Maire a déposé un Agenda d'accessibilité programmée, permettant de bénéficier d'une dérogation de la Préfecture de 3 ans pour effectuer les travaux.

7/ SIAEP de SAONE MONDRAGON :

Avis sur les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public concernant le service de l'assainissement collectif et le service de l'eau potable pour 2015.

Suite à la réception des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public concernant le service de l'assainissement collectif et le service de l'eau potable pour 2015, le Maire PRECISE que ces documents doivent être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire INVITE le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EMET à l'unanimité, un avis favorable sur les rapports relatifs au prix et à la qualité du service public concernant le service de l'assainissement collectif et le service de l'eau potable pour 2015.

FINANCES

8. SICECO : Instauration de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires.

Le Maire,

INFORME les membres du Conseil municipal de la parution, au Journal Officiel, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le Maire PROPOSE au Conseil Municipal:

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

9. MAIRIE : Encaissement de la subvention FIPHFP concernant la mise aux normes des sanitaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le Maire,

INFORME qu'une subvention auprès du Fonds de l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été sollicitée le 16 juin 2016.

Le Maire PRECISE que ces travaux avaient pour objectif d'effectuer la mise aux normes des sanitaires se trouvant dans les locaux de la mairie afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Maire INDIQUE que ces travaux ont été réalisés pour un montant de 5184€ TTC.

Le Maire ANNONCE que la notification d'accord de la subvention a été reçue le 22 septembre 2016 et s'élève à 4318.85€.

Le Maire SOLLICITE l'accord du Conseil Municipal afin de procéder à l'encaissement de cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à émettre un titre de recette pour l'encaissement de cette subvention.

10 .SYNDICAT DES BOUILLEURS DE CRU : Tarif de l'eau pour la campagne de distillation 2016/2017

Le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal que le prix de l'eau vendue aux bouilleurs de crus est de 3 euros le m3.

Le Maire PROPOSE de garder le même prix pour la campagne 2016/2017.

Le Maire SOLLICITE l'avis du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition de maintenir le prix de l'eau à 3 € le m3 pour la campagne 2016 /2017.

11/ PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 :

-  MAIRIE : Réhabilitation et isolation des façades avec demande de subvention auprès du Conseil départemental et au titre de la DETR ;

Reporté lors d'une séance ultérieure

-  EGLISE : Remplacement du système de chauffage avec demande de subvention auprès du Conseil départemental ;

Le Maire INFORME que suite au passage de la Commission de sécurité du SDIS le 17 août 2016, un avis favorable a été émis. Néanmoins plusieurs prescriptions de mise aux normes ont été notifiées.

Le Maire EXPLIQUE que ces prescriptions se révélant onéreuses, il semble préférable de procéder à un changement du système de chauffage. Ainsi, en remplacement du système de chauffage au fioul existant, une installation au gaz semblerait plus pertinente et plus rentable sur le long terme.

Le Maire PRECISE que les travaux peuvent être subventionnés en partie par le Conseil départemental par l'intermédiaire du fonds relatif aux édifices culturels communaux non protégés.

En outre, le Maire EXPOSE que le montant de la dépense subventionnable est plafonnée à 230000€ HT pour une durée de 5 ans auquel s'applique un taux de subvention dégressif, soit 30% jusqu'à 75000€ et 25% jusqu'à 150000€.

Le Maire RAPPELLE que ce fonds a été sollicité en 2012 pour la réfection du toit de l'église sur une base subventionnable de 60013€.

Le Maire INFORME le Conseil municipal que les travaux sont estimés à 23905.56 € TTC, ce montant incluant le changement du système de chauffage et le branchement au réseau du gaz

Le Maire PRESENTE au Conseil municipal le plan de financement.

ESTIMATIF TRAVAUX		
TRAVAUX	TTC	HT
REPLACEMENT SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'EGLISE	23 905,56 €	19 921,30 €
Total des travaux	23 905,56 €	19 921,30 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES	TTC	HT
Travaux	23 905,56 €	19 921,30 €
Total	23 905,56 €	19 921,30 €
RECETTES		
Subvention Conseil Départemental fonds EPCNP 30% du montant HT sur 14987€ HT	4 496,10 €	
Subvention Conseil Départemental fonds EPCNP 25% du montant HT sur 4934,30€ HT	1 233,58 €	
Fonds propres	18 175,89 €	
Total	23 905,56 €	

Cette dépense sera inscrite en section d'investissement au budget communal 2017

Le Maire INVITE le Conseil municipal à se prononcer

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de remplacement du système de chauffage de l'église et le plan de financement défini ci-dessus ;

- SOLLICITE le concours financier du département dans le cadre du fonds relatif aux édifices culturels communaux non protégés ;
- MANDATE le Maire pour la signature de tous les documents afférents à ce dossier.

ECOLES : Demande de subvention pour la sécurisation des établissements scolaires dans le cadre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le Maire,

INFORME le Conseil municipal que suite aux exercices de simulations relatives aux intrusions extérieures qui se sont déroulés dans l'école maternelle et primaire, des modifications aux Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) ont été apportées.

Le Maire EXPLIQUE que ces plans préconisent :

- l'installation de signaux lumineux rouge dans les classes de l'école maternelle et primaire
- l'installation d'un détecteur de présence dans le couloir menant à la cave de l'école primaire pour permettre l'évacuation d'une des classes.
- L'installation de volets roulant pour l'école maternelle.

Le Maire PRECISE que les travaux peuvent être subventionnés en partie par le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance – sécurisation des établissements scolaires à hauteur de 20 à 80% du montant HT.

Le Maire NOTIFIE au Conseil municipal demandera un taux de subventionnement à hauteur de 80%

Le Maire INFORME le Conseil municipal que les travaux sont estimés à 11690.38€ TTC

Le Maire PRESENTE au Conseil municipal le plan de financement.

ESTIMATIF TRAVAUX		
TRAVAUX	TTC	HT
INSTALLATION ALARME VIGIPIRATE ECOLE MATERNELLE ET ECOLE PRIMAIRE	2 944,80 €	2 454,00 €
VOLETS ROULANTS	8 745,58 €	7 287,98€
Total des travaux	11 690,38 €	9 741,98 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES	TTC	HT
Travaux	11 690,38 €	9 741,98 €
Total	11 690,38 €	9 741,98 €
RECETTES		
Subvention fonds FPD 80% du montant HT	7793,58 €	
Fonds propres	3896,80 €	
Total	11 690,38 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE ces travaux et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour déposer le dossier de demande de subvention.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE PSV POUR LA RUE COURTOT-GIRARD validée par délibération du conseil municipal du 13 septembre 2016.

Le Maire INDIQUE que le plan de financement prévoyait une subvention d'un montant de 9199.16€, or il s'avère que celle-ci est ramenée à un montant de 8999.16€.

Le Maire SOLLICITE l'accord du Conseil municipal pour la modification de ce plan de financement.

ESTIMATIF TRAVAUX		
TRAVAUX	TTC	HT
REFECTION RUE DES COURTOTS GIRARDS	35 996,64 €	29 997,20 €
Total des travaux	35 996,64 €	29 997,20 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES	TTC	HT
Travaux	35 996,64 €	29 997,20 €
Total	35 996,64 €	29 997,20 €
RECETTES		
Subvention Conseil Départemental fonds PSV 30% sur 1er euro au-delà de 16 000 € HT	8 999,16 €	
Fonds propres	26 997,48 €	
Total	35 996,64 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la modification du plan de financement

Levée de séance
